

qu'on pourrait prolonger indéfiniment au moyen d'appels judiciaires.

Voici la lettre que l'Evêque de Montréal a adressée à ce sujet aux journaux de cette ville :

(Evêché de Montréal,
(Montréal, 29 avril 1881.

Pour éviter de nouvelles discussions dans les journaux au sujet de la question universitaire, je crois utile et opportun de rendre public les faits suivants :

1^o Malgré les plaidoyers du défenseur de l'École de Médecine (Victoria) à Rome, où l'Université Laval n'était pas représentée, le Saint-Siège a manifesté clairement son désir que la succursale fut maintenue, et que les doutes soulevés à son sujet fussent levés.

2^o Les évêques de la Province ont signé une requête en faveur de l'Université-Laval, pour appuyer la demande que celle-ci fait à la Législature.

En présence de ces faits, il est du devoir de tous les catholiques sincères de se soumettre aux décisions de l'autorité sur cette question, sans qu'il soit nécessaire de les rappeler ici, et l'on ne peut s'expliquer la prétention que l'on a de ranger certaines communautés sous les drapeaux de l'opposition à la succursale-Laval à Montréal.

† EDOUARD CHS, EVÊQUE DE MONTRÉAL.

—

Tarif médical.—Enfin, le tarif médical a été sanctionné par le Lieutenant-Gouverneur en Conseil. Il a été publié dans la *Gazette Officielle*, et aux termes de la loi, il sera en force six mois après telle publication.

—

Examens à l'Université-Laval.—Les examens (par écrit, oral et clinique) pour les degrés de la licence et du doctorat en médecine de l'Université-Laval ont lieu à Montréal, les 6, 8 et 9 avril dernier. MM. Isaïe Cormier, Aimé Gaboury et George Henry Oliver ont subi avec succès ces diverses épreuves.

Les examens de terme ont eu lieu le 13 du même mois.